



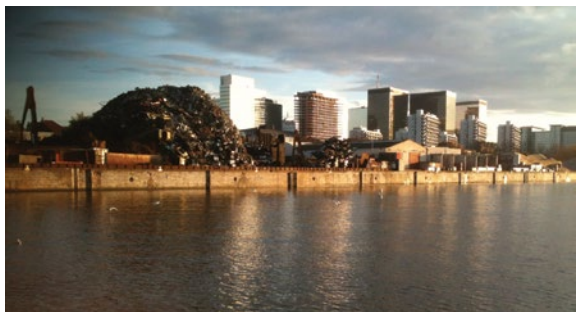
Rénover : réparer, réutiliser et recycler

Un pas vers une économie circulaire

A Bruxelles, le démontage et la rénovation des bâtiments existants constituent un véritable gisement de matière et de ressources de matériaux de construction qui peuvent être remis en circulation et exploités à nouveau. La réutilisation ou le recyclage de ces matériaux permet de leur donner une nouvelle vie, d'éviter le gaspillage et d'économiser la production de nouvelles matières premières.

*C'est le principe de **l'économie circulaire**, rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme.¹*

L'économie circulaire, par opposition au modèle traditionnel de développement linéaire « extraire, fabriquer, jeter », s'inscrit dans le développement durable en favorisant une boucle fermée et l'allongement de la durée de vie des matières via la réparation, le réemploi, le recyclage...



Dans cette brochure vous trouverez des solutions favorisant le réemploi des matériaux de construction et des éléments d'architecture dans les rénovations individuelles.

Conserver un plancher, déplacer des portes, récupérer un carrelage, entretenir et préserver ses châssis de fenêtre, réparer son balcon, etc. sont autant d'actions qui valorisent votre habitation, allongent la durée de vie des matériaux et limitent la nécessité de « tout changer » pour satisfaire de nouveaux besoins.

¹ Formule de Lavoisier citée par BRUXELLES ENVIRONNEMENT, « Transition vers une économie circulaire », août 2016 in www.environnement.brussels/thematiques/dechets-ressources/des-dechets-aux-ressources

Etape 1 : préparation – inventaire

Avant d'entamer des travaux de rénovation, l'idéal est de procéder à un **inventaire** des matériaux présents afin d'évaluer leurs potentiels. Repérez les éléments de caractère, ceux qui ont une valeur patrimoniale, ceux qui sont tout simplement en bon état, ceux que vous aimeriez conserver, ainsi que ceux que vous pourriez revendre ou donner.

L'inventaire vous aidera à déterminer les éléments qui pourraient être :

- **Réparés ou réutilisés sur place** pour un même ou différent usage. Ne vous fiez pas à votre première impression, des éléments anciens peuvent souvent être réparés et briller d'un nouvel éclat !
- **Démontés pour être réutilisés ailleurs.** Vous ne voyez plus d'utilité pour un matériau, et pourtant il est encore en bon état ? Pensez à lui offrir une nouvelle vie dans un autre lieu en le donnant ou le revendant, des solutions existent !
- **Recyclés.** Lorsque le matériau est trop abîmé et que son réemploi n'est plus possible, le dernier recours consiste alors à le recycler via des filières de recyclage adaptées.

L'inventaire : quelles questions se poser ?

- Le matériau ou l'élément est-il en bon état ?
- Est-il aisément démontable ?
- Possède-t-il une valeur patrimoniale ?
- Est-il présent en quantité suffisante ?
- Est-il sain ? Attention aux matériaux pouvant contenir des substances nocives, tels que l'amiante (cloisons, tablettes de fenêtres, dalles vinyle, colles, ardoises etc.) et la peinture au plomb.

A savoir :

- Homegrade (anciennement Centre Urbain) peut vous aider à dresser cet inventaire qui sera un outil utile lorsque vous serez face à un architecte ou un entrepreneur.
- Si vous entreprenez une rénovation lourde, le choix d'un architecte et d'une entreprise ayant une expérience dans le réemploi (ou motivés) favorisera le respect de la démarche et son aboutissement.
- Depuis 2016, un appel à projets « be circular » a été lancé pour soutenir les entreprises du secteur de la construction qui veulent insérer des pratiques d'économie circulaire. Pour plus d'informations, voir le site de « be circular » :

www.circularprojects.brussels



Matériaux ou éléments « phares » du réemploi pour les particuliers :

- Briques et pierres
- Portes, châssis et quincailleries
- Panneaux et bois de construction
- Carrelages
- Planchers
- Poutres et poutrelles
- Cuisines
- Appareils sanitaires
- Radiateurs
- Tuiles et couvre-murs

Source : étude du CDR Construction, « Enquête sur les attentes en matière de matériaux de construction de seconde main en Région de Bruxelles Capitale », Bruxelles, mai 2015.

Quelques exemples



Un plancher peut facilement être poncé et rénové.

Si il est cloué ou posé de façon flottante au moyen d'un assemblage sans colle, il sera alors **démontable**, disponible en vue d'une **réutilisation** ou d'une revente.



Des carreaux de ciment peuvent être **démontés et réutilisés**.

Bon à savoir: le carrelage posé sur un lit de sable (pose traditionnelle) se démonte sans trop de casse. Le carrelage posé au moyen de colle (mortier de colle, couche d'égalisation, etc.) est plus difficile à démonter, voire impossible sans casse.



Une porte en bois peut, sous réserve d'un démontage soigneux et d'éventuels travaux de réparation, être **réutilisée sur place**, dans une autre pièce du même logement ou encore trouver un nouvel usage (cloison de séparation, table, etc.).

Etape 2 : valorisation des éléments existants

Après l'inventaire, l'étape suivante consiste à valoriser les éléments retenus dans les 3 catégories « réparer, réutiliser, recycler ».

Rénover et réparer

En fonction de votre expérience et du matériau, les interventions seront effectuées par vous-même ou par un professionnel.

Pensez également à réaliser un entretien régulier pour prolonger la durée de vie et garder une certaine qualité du matériau.

Exemples d'éléments couramment réparés / rénovés :

- Châssis et portes en bois (greffe, pâte à bois, ponçage, réfection des joints, etc.)
- Planchers en bois massif (ponçage, vernis ou cire, etc.)
- Mobilier de cuisine
- Pierres naturelles (greffe, agrafe, mortier de réparation etc.)

A savoir :

- Homegrade (anciennement Centre Urbain) a publié plusieurs brochures spécifiques reprenant des conseils pratiques afin de vous aider à maintenir divers éléments comme les fenêtres anciennes en bois et acier, les fenêtres de cave, les portes anciennes en bois et métal, les balcons, les corniches, les vitraux, les ascenseurs anciens ainsi que les revêtements de sol : www.homegrade.brussels.
- Pour trouver un artisan ou une entreprise spécialisée dans les travaux de réparation et de restauration, consultez le répertoire des Métiers du Patrimoine architectural : www.patrimoine-metiers.be.

Démonter pour réutiliser

Par opposition à la démolition (destruction grossière des matériaux sans tri préalable), le démontage (déconstruction d'un élément, permettant de conserver les matériaux le constituant) permet le réemploi.

Le démontage doit être réalisé avec précaution afin de préserver au mieux les matériaux ou éléments à réutiliser. Certaines entreprises spécialisées (comme les revendeurs de matériaux de seconde main notamment) peuvent également inclure dans leurs services le démantèlement.

Pour des conseils pratiques, le CDR Construction (Centre de Référence Professionnelle Bruxellois pour le Secteur de la Construction) a mis à disposition des manuels de démontage de différents éléments et matériaux illustrés de vidéos : www.reuse.brussels



Donner ou revendre

La filière de matériaux de seconde main est relativement bien développée en Belgique. Que ce soit via des revendeurs spécialisés, des sites de revente ou des donneries, plusieurs solutions existent pour vous permettre de remettre en circulation les éléments dont vous n'avez plus l'usage.

Le répertoire « **Opalis** » reprend les revendeurs spécialisés en matériaux de seconde main en Belgique.

Le site d'Opalis offre la possibilité d'effectuer une recherche par type de matériau et par zone géographique. Il comprend également des conseils pratiques, des prix indicatifs et des descriptions techniques pour un éventuel Cahier des Charges (CDC).

Attention : les prix annoncés incluent parfois le transport, parfois pas. www.opalis.be

Les **sites internet** de vente de particulier à particulier offrent également des bonnes solutions pour revendre ou donner des matériaux.

Attention : pour pouvoir être réutilisés, les matériaux ou éléments devront répondre à certains critères de qualité et être en relativement bon état. Les matériaux de construction que l'on retrouve sur les marchés de seconde main sont en général des matériaux ne nécessitant pas de garantie structurelle, thermique, de résistance au feu, etc.

Envoyer vers des filières de recyclage

S'il n'y a pas de possibilité de réemploi, l'envoi vers des filières de recyclage est la solution de dernier recours. Pour un recyclage efficace et de qualité et afin de limiter les coûts, il est important de bien trier sur le chantier. Dans les centres de tri, les matériaux sont regroupés par type et reconditionnés pour en fabriquer de nouveaux. Quelquefois, le transport peut également être inclus dans le service.

Déchetterie de Bruxelles-Propreté : www.arp-gan.be

Liste des matériaux repris sélectivement dans les centres de tris :

- Briques, gravats, cailloux, pierres
- Carrelages, dalles, tuiles
- Béton, ciment
- Plâtre (chutes, plaques)
- Bois traité et non-traité
- Portes, châssis, volets en bois métal ou PVC
- Gouttières et tuyaux
- Verre de construction
- Appareils sanitaires



Les éléments en bois recyclés via les centres de tri peuvent être utilisés pour produire de nouveaux éléments tels que des panneaux à particules, isolants, mobilier en mélaminé, pâte à papier, etc.

Etape 3 : intégrer des matériaux de seconde main

Opter pour les principes de **l'économie circulaire**, c'est aussi limiter la production de matière en intégrant des matériaux de seconde main dans son projet de rénovation. Une opération accessible à tous avec un peu d'imagination.

Avant de vous lancer dans l'achat, vérifiez les quantités dont vous avez besoin et le fait qu'elles soient bien disponibles. En effet, d'un revendeur à un autre, les quantités peuvent être très différentes.

L'état des matériaux peut également varier, de même ces derniers peuvent être livrés nettoyés et triés ou non.

Les prix des matériaux de seconde main sont aussi très variables, selon leur état, leur qualité, ainsi que leur valeur patrimoniale.

Les entreprises spécialisées dans la revente de matériaux de seconde main disposent, en général, d'un stock important. Les matériaux répondent souvent à des critères de qualité. Ces revendeurs peuvent également vous conseiller et fournir des services complémentaires (livraison, entretien, etc.).

La liste des revendeurs sur le **site de Opalis** vous permettra de trouver un spécialiste de l'élément que vous recherchez.

Sur les **sites de revente de seconde main de particulier à particulier**, les produits proposés sont souvent moins chers, mais la recherche peut s'avérer longue.

Pensez à la réversibilité de vos interventions : lorsque vous mettez en place un matériau, choisissez un mode de pose permettant une démontabilité aisée dans le futur et donc un possible réemploi !



© Opalis

Pour aller plus loin

Anticiper vos rénovations

Dans vos projets d'agrandissement ou de transformation, envisagez vos besoins à plus long terme (types d'occupation et d'utilisation), ce qui évitera de futures rénovations lourdes.

Prévoyez par exemple une goulotte en attente de futurs passages de câbles, une cloison démontable pour une chambre d'enfant, un passage pour une ventilation future dans votre toit plat nouvellement isolé, un revêtement de sol facilement démontable (non collé par exemple) afin de permettre, en fin de vie, le démontage, le remplacement, le réemploi ou le recyclage de chaque élément constitutif du bâtiment.

Financement de votre projet

Certaines banques proposent que l'argent des épargnants finance exclusivement des projets de développement durable. Leurs investissements sont visibles de tous, les projets financés sont sélectionnés sur base de critères de durabilité puis consultables par le public. Recourir à leurs services (contracter un crédit) favorise ainsi des projets exemplaires, dans le respect de l'environnement et d'une économie sociale.

Éléments ou matériaux neufs

Lorsque vous choisissez des matériaux neufs, il est important de considérer leur impact environnemental. Privilégiez les matériaux durables pouvant être réutilisés ou recyclés.

Évitez les matériaux contenant des composés chimiques, néfastes pour l'environnement et votre santé, évitez les éléments hybrides (composés de plusieurs matériaux), difficilement recyclables et favorisez les matériaux naturels (de type végétal, animal ou minéral).

Un choix de plus en plus grand de matériaux de construction naturels existe sur le marché, tels que les structures bois, les isolants naturels (fibre de bois, fibre de chanvre, liège, cellulose, etc.), les finitions (peintures naturelles, enduits argile, parquets de liège).

Pour enrichir ses connaissances, voir le guide du bâtiment durable réalisé par Bruxelles Environnement :

www.guidebatimentdurable.brussels

Quelques exemples



1 Démontage de carreaux de ciment dans une autre pièce de la maison et **réutilisation** comme carreaux muraux.

2 Réutilisation d'une ancienne cloison vitrée démontée sur un autre chantier et remplacée comme cloison de séparation.

3 Démontage, réemploi et adaptation de mobilier de cuisine.



@Julie Antoine

Références

- OPALIS, Le réseau pour le réemploi des matériaux de construction, www.opalis.be.
- ECOCONSO, « Réemploi et recyclage : aussi en construction ! » Dossier n°101, 12 mars 2014 in www.ecoconso.be.
- ROTOR, « Vade-mecum pour le réemploi hors-site – comment extraire les matériaux réutilisables de bâtiments publics ? » Bruxelles, 2015.
- CDR Construction, « Enquête sur les attentes en matière de matériaux de construction de seconde main en Région de Bruxelles Capitale », Bruxelles, mai 2015.
- CIFFUL – RESSOURCES asbl – CCW, « Guide pratique du réemploi-réutilisation des matériaux de construction », 2013.
- Recy-K, Plateforme régionale de l'économie circulaire et de l'économie sociale.

Pour en savoir plus... contactez **homegrade.brussels**

Le Centre Urbain et la Maison de l'Énergie unissent dorénavant leurs efforts sous une nouvelle bannière : **homegrade.brussels**. Ce service intégré est destiné à accompagner les particuliers qui désirent améliorer leur logement en Région bruxelloise.

Vos questions au guichet : Halles Saint-Géry, Place Saint-Géry, 1, 1000 Bruxelles
du mardi au vendredi de 10h à 17h
le samedi de 14h à 17h

Vos questions au téléphone : au **02/219 40 60**
du mardi au vendredi de 10h à 12h
et de 14h à 16h

Vos questions par courriel : info@homegrade.brussels



www.homegrade.brussels



Publications



Répertoire des métiers
du patrimoine

Rédaction : Guillaume Amand, Miriam Mekhalfa
Crédit photographique: Homegrade sauf autre mention.
Photo en couverture: © Julie Antoine
Relecture : Lionel Billiet (Rotor), Anais Mulnard (CDR Construction)

Avec le soutien de

